

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan d'accueil et d'hébergement hivernal Déclenchement du niveau 2 (grand froid) pour la période du Lundi 13 Décembre 2010 soir au Jeudi 16 Décembre 2010 midi inclus

Conformément à la circulaire du 15 octobre 2010 du Ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et du secrétariat d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme et compte tenu des températures observées et des prévisions de météo France pour les jours à venir, M. le Préfet du GERS a décidé la mise en œuvre du **niveau 2 du plan d'accueil et d'hébergement hivernal** du département du GERS (prévisions de températures négatives comprises entre -5°C et -10°C la nuit et appréciation de la température ressentie tenant compte de la force du vent) **du Lundi 13 Décembre 2010 soir au Jeudi 16 Décembre 2010 midi inclus.**

Le niveau 2 de ce plan prévoit :

- pour les structures d'accueil professionnalisées, implantées à AUCH, l'augmentation de 12 à 18 places de la capacité d'accueil de la Halte de Nuit d'Auch, rue Pagodéoutès, gérée par l'association « Point du Jour »,
- l'ouverture toute la journée de l'accueil de jour d'AUCH, Place de la Liberté,
- la mobilisation à la demande de nuitées d'hôtel, gérées par les associations REGAR et « Point du jour »,
- des demandes de dérogations à la durée maximale d'accueil dans les hébergements de courte durée du département (Emmaüs à Auch-Lamothe, Condom, Eauze, Estang, Fleurance, l'Isle-Jourdain, Lectoure, Marciac, Mauvezin, Mirande, Nogaro, Plaisance, Riscle, Vic-Fezensac).
- La sensibilisation des services de police, de gendarmerie et d'incendie et de secours auxquels est rappelée la conduite à tenir pour la prise en charge des personnes à la rue en période hivernale,
- L'information des établissements sanitaires dont l'attention a été appelée en début d'hiver, afin que ne soient pas considérés comme sortants des personnes sans solution d'hébergement. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire dans les conditions actuelles.

Enfin, il est rappelé qu'en cas de difficulté le numéro à appeler est le 115, numéro d'urgence gratuit « accueil sans abri ».

Contact Presse
Bureau de la communication interministérielle
et des systèmes d'information
Tél.05.62.61.43.68
Fax.05.62.05.47.09



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GERS